



LE BLEUET

**OCTOBRE 2001
VOLUME NO 6**

PRODUCTEURS, PRODUCTRICES,

Message du président,

Le conseil d'administration se réunit régulièrement, dans un climat bien différent qu'au cours des deux (2) dernières années, puisque tous les administrateurs ont la même vision, représenter et défendre les intérêts des producteurs et productrices.

L'amélioration des conditions de production, l'augmentation des rendements dans nos bleuetières, la recherche, le développement de la production dans des unités viables, des conditions de mise en marché plus avantageuses sont des objectifs combien légitimes.

Les derniers événements nous démontrent encore davantage, que nous sommes confrontés à une lutte antisyndicale. Il est déplorable et inconcevable de constater que ce climat dégénère non plus sur des idées, alors que faute d'arguments nous en sommes rendus aux menaces, aux attaques à des individus qui ont accepté de servir pour défendre les nobles intérêts de la majorité.

Au cours des dernières années, nous avons collectivement obtenu des gains, ils sont le résultat, de la participation très active de la très grande majorité des producteurs et productrices qui participent aux activités du Syndicat et du plan conjoint.

Nous avons des droits très légitimes, que nous avons défendu et que nous défendrons avec les moyens et les outils à notre disposition. Personne ne nous fera dévier de nos objectifs de notre route. Certes, il y aura des obstacles et des embûches. Mais soyez convaincus que personne ne pourra nous arrêter, nous avons tout à gagner.

Nous avons plusieurs dossiers en marche, il est bien évident que dans un contexte normal, il serait souhaitable de bien vous informer de nos démarches de nos actions. Par contre, ce climat de confrontation et de contestation nous commande actuellement de ne pas dévoiler notre plan d'action, ni élaborer davantage.

Producteurs, productrices, c'est ensemble, collectivement que nous avons réalisé des gains, c'est ensemble que nous devons poursuivre nos actions. Il y a des proverbes qui ne trompent pas, en particulier pour nous tous et toutes, celui-ci :

S'ORGANISER OU SE FAIRE ORGANISER

/2

La direction vous informe.

Les modifications aux règlements du Syndicat et au plan conjoint que vous avez approuvées, et adoptées par une très forte majorité, étaient et sont justifiées dans le cadre des mandats du Syndicat pour les actualiser et les mettre à jour.

Lors de l'audience que la Régie « tel que le prévoit la Loi » en juin dernier, à ce sujet avant homologation. Nous avons eu à entendre la lecture d'un texte vindicatif comportant toutes sortes d'allégations à l'égard du Syndicat, ses administrateurs et du directeur général, texte signé par Jeannot Coté, des ex-président Paul Eugène Grenon et Raymond Paré.

Nous aurions pu et nous pourrions très facilement démolir une à une toutes ces fausses allégations sans fondement. Cependant, cela ne nous intéresse pas, puisque nous ne nous permettons pas de descendre à un si bas niveau. Nous avons mieux à faire.

Contrairement à leurs prétentions. L'administration du Syndicat depuis 1996, a fait l'objet de vérification et d'analyse par la Régie en mars 2000. Or la Régie souligne entre autre dans son rapport pour ne mentionner que cet aspect, ce qui suit :

Depuis l'assemblée générale de 1996, les administrateurs ont apporté les correctifs permettant d'assurer une bonne gestion du plan conjoint, et ont réussi la relance des activités, et les actions sont bien ciblées».

Il est très clair, que l'analyse et les conclusions de la Régie sur l'administration du Syndicat depuis 1996, sont certes plus crédibles et sérieuses et vont bien au-delà d'allégations fausses et mensongères d'un certain groupe. La preuve en est que la Régie, n'a retenu, aucune de leurs prétentions et allégations.

Quant au directeur général, c'est à lui de prendre les dispositions légales qu'il jugera appropriées au sujet des affirmations et allégations blessantes et diffamatoires à son endroit.

Il a été sollicité pour occuper cette fonction ***unanimentement*** par tous les administrateurs en poste. Nous sommes satisfaits de son travail, ses états de services démontrent combien il a défendu et défend toujours les intérêts des producteurs et productrices, et non les intérêts privés de certains.

Prix final saison 2000.

Comme vous le savez, les conventions de mise en marché homologuées par la Régie, prévoit pour un des acheteurs de la région qu'il verse aux producteurs qui exploitent une bleuetière qui lui ont livré des bleuets le paiement final, au plus tard le 31 août de l'année suivante, le paiement final pour la saison concernée.

/3

Quant à l'autre acheteur, il doit se conformer à la même obligation, sauf que la date stipulée à la convention prévoit si possible avant le 31 août. Force est donnée de constater que ces acheteurs négligent et refusent de respecter cette obligation, sans aucune explication ni motif. La direction se voit donc dans l'obligation de prendre les moyens pour faire respecter ces obligations..

La production (saison 2001)

La production de bleuets dans nos bleuetières, ainsi que la cueillette en forêt au cours de la dernière saison a été très bonne. Nous n'avons encore reçu les quantités récoltées et cueillies, sauf pour un acheteur de l'extérieur.

Il a été rapporté à des médias et non au Syndicat, un volume de 52 000 000 millions de livres pour la saison, toutefois, ce volume est beaucoup plus élevé. En outre, plus de 10 000 000 millions de livres sont demeurés non cueillis en forêt, des pertes de revenus considérables pour les cueilleurs de bleuets de la forêt.

Quant à la production 2001 hors le Québec, dans les provinces Maritimes et au Maine contrairement à certains propos que vous avez certes entendus. Au Maine, elle fut moins élevée de (46 000 000) millions de livres que l'année 2000, de moins de dix huit (18 000 000) de livres en Nouvelle- Écosse, et moins de cinq (5 000 000) millions de livres au Nouveau- Brunswick, donc une production moins élevée que prévu, de soixante dix (70 000 000) millions de livres que l'année dernière.

Les acheteurs hors Québec, à la recherche de bleuets ne se sont pas approvisionnés **directement** de bleuets au Québec, par contre, ils ont reçu plusieurs millions de livres de nos bleuets, puisqu'ils ont été approvisionnés.

Avance minimale « saison 2001 »

Pour déterminer, fixer l'avance minimale à payer aux producteurs, les critères sont entre autres, les prévisions de la production au Québec et hors du Québec, la demande de bleuets sur les marchés etc.

Une des conditions prévues aux conventions de mise en marché, signées par les acheteurs et le Syndicat prévoit, au moins une semaine avant le début de la récolte, que les représentants du Syndicat et les acheteur doivent se rencontrer (rencontres individuelles) pour négocier, fixer l'avance minimale.

Or, cette année, les acheteurs de la région ont refusé de se conformer à cette condition, ils ont décidé de se présenter ensemble, non pas pour négocier, mais pour imposer cette avance minimale.

Nous pouvons confirmer par contre que ces acheteurs ont payé un prix plus élevé aux producteurs et cueilleurs hors du plan conjoint pour la saison 2001. Dans ce contexte

/4

nous n'avons d'autres choix que demander l'intervention de la Régie, nous attendons sa réponse.

Achat et livraison des bleuets

La direction a reçu plusieurs plaintes, représentations de producteurs qui ont éprouvé des difficultés à livrer à certains jours leurs productions. Il est vrai que nous avons eu une récolte abondante.

Certes, nous avons eu la chance d'être favorisé par la température. Il est bien évident que si nous avons eu à subir un gel, au milieu du mois d'août, nos pertes de revenus auraient été très importantes. Un questionnement s'impose, nous nous devons prévenir que de subir, puisque la production est en constante progression pour les prochaines années.

Demande pour les bleuets

En avril dernier, un chercheur de l'Université Laval, nous mentionnait que la demande pour les bleuets augmentait de 15% par année. Nous avons toute raison de croire à cette affirmation, puisque le Bleuets est de plus en plus reconnu et connu entre autre pour ses qualités et effets bénéfiques sur la santé.

Les entreprises spécialisées dans la congélation, l'achat et la vente, font de très importants investissements, tel que des agrandissements pour augmenter la capacité de traitement dans leurs usines, et/ou, l'achat de nouvelles usines.

Les propriétaires de ces entreprises sont également des producteurs, ils développent et demandent à développer et exploiter de très grandes superficies au Québec et hors le Québec.

Développement de la production

Vous êtes informé que le Syndicat, à la demande du ministre (MRN) fait parti d'un comité interministériel, spécialement formé pour trouver des solutions au développement de nouvelles superficies de production de bleuets. Dans moins d'un an, les travaux du comité a dégagé des consensus, des orientations et des recommandations. Il s'agit d'un projet porteur d'avenir pour qui à l'intention d'augmenter et exploiter de nouvelles superficies de production.

Nous ne pouvons élaborer sur le travail du comité qui doit soumettre son rapport au ministre au cours des prochaines semaines «octobre 2001». Dès que possible, la direction convoquera tous les membres et producteurs aux rencontres pour livrer toutes les informations à ce sujet.

LA DIRECTION DU SYNDICAT